

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LA P'TITE TREMBLOTE POUR LA PRESTATION « UN OCEAN DE RIDES » LE SAMEDI 5 OCTOBRE 2024.

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la prestation « Un océan de rides » le samedi 5 octobre 2024 à la Médiathèque Joseph Kessel.

DECIDE

Article 1^{er} : De signer avec l'association La P'tite tremblote, sis 35 rue de degré, Hall B appart 202, 72000 Le Mans, le contrat de cession relatif à la prestation du 5 octobre 2024

Article 2 : Le montant de la représentation est de 500 € TTC.

Article 3 : Le contrat de cession prévoit une représentation unique le samedi 5 octobre 2024, à la médiathèque Joseph Kessel.

Article 4 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision
a été mise en ligne sur le site de la
ville le 19/11/2024